



Annexe 2

Eléments de données pour la notification sous forme électronique

Assignations d'identités MMSI aux auxiliaires de la navigation (AtoN) des systèmes d'identification automatique (AIS)

Article 20 du Règlement des radiocommunications (RR)

Champ	Nom du champ	Longueur (max.)	Occurrences (max.)	Remarque
AC	Code d'intervention	1	1	Indique la mesure à prendre A – ajouter une nouvelle station M – modifier les états signalétiques d'une station existante S – supprimer une station existante
1.	MMSI*	9	1	La formation des identités MMSI est définie dans la dernière version de la Recommandation UIT-R M.585 (Annexe 4) Le sixième chiffre peut être utilisé pour différencier certaines applications de cette catégorie d'identités MMSI indiquées dans l'exemple ci-dessous: a) 99MID1XXX Auxiliaire de la navigation physique du système AIS b) 99MID6XXX Auxiliaire de la navigation virtuel du système AIS
2.	Administration notificatrice*	3	1	Symbole de pays désigné par l'UIT
3.	Type d'auxiliaire de la navigation	1	1	Utiliser l'un des codes suivants pour définir le type d'auxiliaire de la navigation: R = réel S = de synthèse V = virtuel
4.	Nom de l'auxiliaire de la navigation	50	1	Nom agréé; numéro d'identification national ou international; description des caractéristiques particulières (voir la Recommandation A-126 de l'AIMS)
5.	Position de l'auxiliaire de la navigation en longitude – Degrés	3	1	En degrés, par exemple 110
6.	Minutes	2	1	En minutes, par exemple 58
7.	Secondes	2	1	En secondes, par exemple 21
8.	Symbole du point cardinal	1	1	Symbole approprié du point cardinal, par exemple E pour Est et W pour Ouest

* Champs obligatoires

TPR/AtoN_2
7 décembre 2007

9.	Position de l'auxiliaire de la navigation en latitude – Degrés	2	1	En degrés, par exemple 34
10.	Minutes	2	1	En minutes, par exemple 40
11.	Secondes	2	1	En secondes, par exemple 27
12.	Symbole du point cardinal	1	1	Symbole approprié du point cardinal, par exemple N pour Nord et S pour Sud
13.	Dimension de l'auxiliaire de la navigation – Hauteur	3	1	En mètres
14.	Largeur	3	1	En mètres
15.	Longueur	3	1	En mètres
16.	Type du dispositif électronique de détermination de la position	9+8	10	Indiquer un ou plusieurs des codes suivants pour définir le type. La longueur maximale d'une occurrence est 1. Lorsque plusieurs codes sont notifiés, chaque code doit être séparé en utilisant le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)). 1 = Non défini 2 = GPS 3 = GLONASS 4 = GPS/GLONASS combinés 5 = Loran-C 6 = Chayka 7 = Système de navigation intégré 8 = Étudié 9 = Galileo, par exemple 2,5, 9
17.	Coordonnées de la personne à contacter, y compris les numéros de téléphone et de télécopie	250	1	Nom, adresse, téléphone, etc.

1 Format des données pour la notification sous forme électronique:

<i>Format:</i>	Fichier de texte ASCII
<i>Séparateur de champ:</i>	Point-virgule (;)
<i>Séparateur d'occurrence:</i>	Virgule (,)
<i>Séparateur d'enregistrement:</i>	Nouvelle ligne

Afin d'éviter toute anomalie dans les caractéristiques de la station, les administrations sont priées de **TOUJOURS** notifier les états signalétiques complets de la station lorsque:

- Le code d'intervention utilisé est **M** (Modification), ou
- Le code d'intervention utilisé est **A** (Addition).

Exemple A;992691000;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;7;
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785
A;992691500;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;2,5,9;
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785

2 Règles

- 1 L'ordre dans lequel les champs sont mentionnés dans le Tableau des éléments de données doit **TOUJOURS** être respecté.

Exemple: Code d'intervention; MMSI; Administration notificatrice;
Type d'auxiliaire de la navigation; Nom de l'auxiliaire de la navigation;
Position en longitude de l'auxiliaire de la navigation, en degrés, etc.

- 2 Aucun champ ne doit dépasser la longueur maximale qui lui est attribuée (voir la longueur (max.) indiquée dans le Tableau des éléments de données).

- 3 Séparateur de champ (;)

- Chaque champ est séparé à l'aide du séparateur de champ.
- Le séparateur de champ (c'est-à-dire le point-virgule (;)) ne doit être utilisé dans aucun champ.
- Des séparateurs de champ doivent être utilisés même en l'absence de données pour tel ou tel champ.

Exemple: A;992691000;SUI;R;UIT Genève;06;13;;E;46;22;09;N;3;2;2;;;

- 4 Séparateur d'occurrence (,)

- Lorsque plusieurs valeurs peuvent être notifiées pour tel ou tel champ, chaque valeur doit être séparée par le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)).

Exemple: A;992691500;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;2,5,9;
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785

Prière d'adresser les notifications au:

Directeur du Bureau des radiocommunications - UIT, Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
Numéro de télécopie direct: +41 22 730 5785,
Adresse électronique : brmail@itu.int
